

# LETTRE OUVERTE

Madame/Monsieur  
la/le *futur(e)* président(e)  
de la République



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

**NOUS SOMMES POUR LA  
JUSTICE POUR TOUS !  
Les avocats  
s'engagent**

**ET VOUS ?**

Les avocats ont voté. Pour la première fois, le barreau de Paris a soumis à ses 24 000 avocats les propositions des candidat(e)s\*.

**LES AVOCATS DE PARIS ONT VOTÉ MASSIVEMENT POUR LA PROTECTION DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE.  
ILS VOUS DEMANDENT AUJOURD'HUI DE VOUS ENGAGER :**

**Pour le droit au Droit.** Chaque citoyen a droit à l'éducation, à la santé, au logement. Chaque français devrait avoir droit au Droit. Aujourd'hui, les français ne paient pas de TVA quand ils consultent un médecin, ils la paient quand ils consultent un avocat. **Pour que ce droit au Droit existe, l'accès des particuliers aux conseils dispensés par les avocats ne doit plus être taxé !**

**Pour le droit pour tous.** 4% seulement du budget de la Justice est consacré à l'accès au droit et à la Justice. **Il est plus que temps de réformer et de renforcer l'aide juridictionnelle et les conditions d'accès des citoyens au service public de la justice.**

**Pour un droit qui rassure.** En France, plus de 10 000 lois et de 120 000 décrets sont en application. L'inflation des textes fragilise la compétitivité de nos entreprises et le lien social. **Donnez à la France la stabilité juridique et fiscale qu'attendent toutes les forces vives du pays.**

**VOICI LES MESURES QUE NOUS VOUS PROPOSONS AFIN QUE LE DROIT AU DROIT SOIT UNE RÉALITÉ POUR TOUS :**

- La suppression de la TVA pour les honoraires d'avocats payés par les particuliers ;
- Une réforme en profondeur de l'aide juridictionnelle ;
- Un contrôle renforcé de l'inflation législative pour ne plus pénaliser les entreprises.

**La France dépense 58 € par an et par habitant pour la Justice** quand les Pays Bas dépensent 115 €, l'Allemagne 106 €, l'Espagne 86 €, la Belgique 80 €, la Grande Bretagne 75 € et l'Italie 72 €.

Budget consacré à l'activité judiciaire proprement dite au sens de la CEPEJ (Conseil de l'Europe).



Christiane Féral-Schuhl  
Bâtonnier de Paris

Yvon Martinet  
Vice-bâtonnier de Paris

\*Découvrez les résultats de la consultation sur [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)